



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Batiments d'elevage

Question écrite n° 44416

Texte de la question

M. Ladislas Poniatowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'urgence d'un renforcement du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA). Le projet de budget 1997, malgré l'augmentation sensible des autorisations de programmes consacrées à cet effort, reste sous-dimensionné par rapport à l'ampleur des demandes. La faiblesse des financements bloque la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Pour débloquer cette situation, quatre solutions complémentaires sont prioritaires : la fixation d'un programme de financement complémentaire sur quatre à cinq ans (de l'ordre de 250 à 350 millions par an) ; l'allongement des délais de mise en conformité des bâtiments d'élevage imposés par la réglementation européenne ; la fixation de critères de priorité pour bénéficier des financements publics (tels que l'installation de jeunes agriculteurs + superficie minimum de l'exploitation + risque pour la qualité de l'eau) ; l'autorisation de réaliser les travaux de modernisation des bâtiments d'élevage pour les éleveurs ne bénéficiant pas du programme. Il demande à M. le ministre de lui faire connaître les moyens et le calendrier prévus sur ces quatre axes prioritaires.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la mise en conformité des élevages, le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole a été inscrit dans les contrats de plan. Les crédits d'État prévus pour les cinq années 1994-1998 s'élevaient à 555 millions de francs. Compte tenu de la montée en puissance du programme, il était prévu de répartir cette enveloppe en annuités croissantes. Les engagements financiers de l'État sont tenus : plus du tiers de l'annuité moyenne a été déléguée en 1994, 80 % de l'annuité moyenne en 1995 et 110 % de l'annuité moyenne en 1996, marquant une première étape de rattrapage. Les 165 millions de francs inscrits au projet de loi de finances initiale 1997 représentent une fois et demie le montant de l'annuité moyenne des contrats. Cependant, des difficultés relevant d'une mauvaise évaluation initiale des besoins sont apparues dans toutes les régions. Le coût moyen des travaux de mise en conformité à réaliser a été largement sous-estimé. Surtout, la volonté des éleveurs d'améliorer leur environnement a dépassé toutes les prévisions : 90 % des éleveurs ont répondu présents. Pour prendre en compte les enseignements des premières années du programme et pour décider de la suite, un rapport sera déposé au Parlement. Dans l'immediat, toutes les possibilités d'augmenter le rythme et l'ampleur des financements sont examinées.

Données clés

Auteur : [M. Poniatowski Ladislas](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44416

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5598

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6282